PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Sont absents : Charles Montamat, conseiller siège no. 3
Francis Boucher, conseiller siège no. 4

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par madame Nancy St-Pierre.

Monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-08-2025

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et période de questions
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
   3.2 Première période de questions
4. Correspondance
   4.1 Lettre de Thierry Fournier, conseiller politique de Mme Andrée Laforest adressée à la MRC
   4.2 Courriel CREBSL- Ateliers sur la concertation des aires protégées & calendrier
   4.3 Offre de Espace Muni – Élections municipales
   4.4 MEMO PNHA 2025-2026 _ Appel de propositions pour des projets communautaires du Programme Nouveaux Horizons
   4.5 Programme – Aide financière aux infrastructures jeunesse 2025
   4.6 Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM)
5. Administration
   5.1 Vente de l'ancienne remorque de la municipalité et octroi du contrat de vente – Résultats des soumissions
   5.2 Contrat de travail _ matricule 69
   5.3 Camp de jour – Post-mortem en août
   5.4 Demande de soumission – Comptable et vérificateur de 2026 @ 2028
   5.5 Adhésion à l'ADMQ et à Munys

5.6 Fraude bancaire – Surveillance accrue (à suivre)
5.7 Gestion et suivi des comptes bancaires (à suive)
5.8 Suivi et analyse de la taxe de secteur (à suivre)
5.9 Résolution transmise P.E.P. - volet 4 (à suivre)
5.10 Signature de la résolution par les élus présentes à la séance du 7 juillet ClicSEQUR – Inscription des données au SOMAEU
5.11 Point des comités
5.12 Point du maire
5.13 Point du DG
5.14 Résolution Approbation de la programmation No 4 de travaux devant être réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024
6. Déneigement / Nil
7. Sécurité publique et civile
7.1 Défibrillateur salle multifonctionnelle _Suivi
7.2 Caméra de surveillance_Suivi
8. Hygiène du milieu
8.1 Installations septiques non conformes – Transmission des informations et de la liste de toutes les fosses à vidanger à l'inspectrice en bâtiment
9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
9.1 Offre de service Camille Ouellet remplacement des flottes de stations S-3965
9.2 Offre de service Camille Ouellet Station de pompage Matériaux et MOD S-4641
9.3 Vidange des fosses septiques - Coté Ouest de la municipalité
9.4 Go Consigne - Suivi
10. Urbanisme
10.1 Règlement de zonage - Documents finaux de la MRC
10.2 Dossier Matricule 6974_48_5142.00_0000 Suivi
10.3 Nuisance – Propriété négligée -Lettre transmise
10.4 Développement promoteurs
10.5 Offre de service – Pavage Francoeur
10.6 Rencontre Team MTQ & Donald Lebel (Travaux pont 6e rang de Bungay/rivière du Loup)
11. Voirie
11.1 Quai route de l'église – Résumé_Demande_commandite_Desjardins (suivi)
11.2 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (MTQ)_Dépôt d'une demande
12. Comptes à payer (juillet 2025)
13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement/NIL
14. Divers
14.1 Plan de développement local
14.2 Bilan et post-mortem -Concert Paysages sonores
14.3 Projet projection de films – septembre 2025
14.4 Entente avec le Cercle des fermières_signée
14.5 Révision du contrat de location
14.6 Climat futur pour les municipalités
14.7 Service Internet à la caserne
14.8 Élections municipales
15. Deuxième période de question
16. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE

APPUYÉ DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-08-2025

3.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question / Aucun citoyen présent

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Thierry Fournier, conseiller politique de Mme Andrée Laforest adressée à la MRC

Résumé de la lettre du ministère des Finances du Québec – 14 juillet 2025

Le ministère des Finances répond à la correspondance de la MRC de Kamouraska concernant une demande d'exemption fiscale partielle et progressive sur la rémunération des élus municipaux. La demande visait à moduler cette exemption selon certains paramètres comme la taille de la municipalité ou son caractère rural.

Le ministère rappelle que le régime fiscal québécois permet déjà une exemption sur l'allocation pour dépenses inhérentes aux fonctions d'élu, jusqu'à concurrence de 20 294 $ pour l'année 2025. Il affirme que ce régime est uniforme pour tous les élus municipaux et qu'il garantit l'égalité de traitement pour des fonctions comparables.

Le gouvernement refuse donc d'instaurer une exemption fiscale supplémentaire, considérant qu'elle créerait une disparité entre élus effectuant des tâches similaires et soulèverait des enjeux d'équité envers les autres contribuables.

4.2 Courriel CREBSL- Ateliers sur la concertation des aires protégées & calendrier

Résumé :

Courriel de suivi à la suite de la rencontre du 16 juin sur les projets d'aires protégées déposés dans le cadre de l'appel à projets du gouvernement du Québec. Le CREBSL transmet un lien vers les documents de la rencontre, dont les présentations, les cartes des projets par MRC, et le calendrier des ateliers de concertation à venir à l'automne. Le partage des fichiers géomatiques est en attente de modalités officielles par le MELCCFP, prévu pour la fin août. Le CREBSL souligne la sensibilité de ces données et invite à la prudence. La concertation vise à identifier de nouveaux territoires à protéger, ce qui pourrait avoir des incidences sur le développement local.

4.3 Offre de Espace Muni – Élections municipales

Résumé :

Lettre d'Espace MUNI invitant les conseils municipaux à utiliser leur outil en ligne *Ma Plateforme électorale – Municipalités 2025*, conçu pour soutenir les élu.es dans la création de plateformes électorales axées sur l'inclusion, la participation citoyenne et le développement des communautés. L'organisme rappelle aussi l'importance de l'adhésion à leur programme de membres et souligne son expertise issue de la fusion du CAMF et du RQVVS.

03-08-2025

4.4 MEMO PNHA 2025-2026 Appel de propositions pour des projets communautaires du Programme Nouveaux Horizons

Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) qui débutera le 6 août 2025 et l'échéance est le 17 septembre 2025. Montant possible de subvention : maximum 25k$.

Ne peut être déposé par un organisme à but lucratif

Les grands objectifs retenus :

- Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations;
- Faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes;
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés;

- Fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants, destinés aux aînés.

Une **idée de projet** est en réflexion via le **comité de développement**, pour prolonger les heures d'ouverture du café municipal avec la participation de personnes aînées bénévoles. Francine Anne a eu un premier échange à ce sujet avec le président du comité de développement.

Une autre **avenue possible** serait de développer un programme et des équipements favorisant les **loisirs et le maintien de la santé des aînés**.

Francine Anne rencontrera **Mmes Dumont et Ratthé** le **7 août 2025** pour discuter de ces pistes. Si elles sont intéressées, elle offrira son soutien pour **le dépôt d'un projet**.

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON GUÉRETTE

ET APPUYÉ DE : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise madame Francine Anne Lincourt à entreprendre les démarches nécessaires à la préparation et au dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de projets 2025 du **Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)**, incluant les consultations avec les partenaires locaux et la rédaction des documents requis ;

QUE les détails du projet soient soumis au conseil municipal lors de la séance du **8 septembre 2025**.

4.5 Programme – Aide financière aux infrastructures jeunesse 2025

Le ministère de l'Éducation du Québec lance un **appel de projets** visant à soutenir financièrement des projets **d'infrastructures destinées aux jeunes de 12 à 29 ans**. Les projets admissibles doivent favoriser la participation citoyenne, l'inclusion sociale, l'engagement bénévole ou l'amélioration de la qualité de vie des jeunes.

- **Ouverture de l'appel de projets** : 29 juillet 2025
- **Date limite pour le dépôt** : **17 septembre 2025 à 15 h**
- **Aide maximale** : 100 000 $
- **Partage des coûts** : 80 % du projet peut être subventionné
- **Durée des projets** : réalisation prévue au plus tard le **31 mars 2026**

Les projets doivent viser des **aménagements durables et inclusifs**, être portés par un organisme admissible (dont les municipalités), et s'inscrire dans une perspective de **développement jeunesse communautaire**.

Un projet pourra être présenté à la séance du 8 septembre 2025

4.6 Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM

Résumé – Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM)

Le ministère de la Famille annonce un appel de projets dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM). Il vise à appuyer les municipalités dans l'adoption ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM) et, si désiré, de leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA).

- Date limite pour déposer un projet : 20 septembre 2025
- Montant maximal de l'aide financière : 12 000 $
- L'aide peut couvrir jusqu'à 75 % des dépenses admissibles
- Le projet doit être complété au plus tard le 31 décembre 2026

Les projets doivent prévoir une consultation citoyenne et être accompagnés d'une résolution du conseil municipal confirmant la démarche.

https://espacemuni.org/programmes/famille/programmes-de-soutien-aux-pfm/

Une demande sera préparée pour la séance du 8 septembre

5- ADMINISTRATION

04-08-2025

5.1 Vente de l'ancienne remorque de la municipalité et octroi du contrat de vente – Résultats des soumissions

La municipalité a mis en vente via sa page FB un équipement soit : :

Une remorque de type utilitaire
Numéro de série (VIN) : 2NEU13A17FS011128
Plaque d'immatriculation : RF2493R
Détails : Fabriquée le 4 novembre 2014, capacité de 1136 kg, pneus ST175/80D13C,
jantes 13x4.5J.

Ella a reçu deux soumissions scellées, soit une de 731 $ et une autre de 1 550 $.

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ PAR : MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de Maeva Lecompte et Alexandre Lecompte de 1 550 $;

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska procède à la vente de la remorque de type utilitaire, fabriquée le 4 novembre 2014, identifiée par le numéro de série 2NEU13A17FS011128 et la plaque RF2493R, à Alexandre Lecomte et Maeva Lecomte pour la somme de 1 550 $, sans taxes ;

QUE la remorque soit vendue telle quelle, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur ;

QUE monsieur Robin Lapointe, représentant municipal, accompagne l'acheteur au bureau de la SAAQ pour finaliser le transfert de propriété ;

QUE monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer le contrat de vente au nom de la municipalité.

5.2 Contrat de travail - matricule 69

.

Dépôt sur le nuage du contrat de travail de la nouvelle adjointe administrative, matricule no 69, qui débutera son contrat le 13 août 2025

5.3 Camp de jour

Un **post mortem** du camp de jour sera réalisé à la fin de la saison. Une **rencontre de suivi est également prévue en janvier 2026** avec l'agent de développement de la municipalité de **Saint-André** afin d'évaluer l'ensemble du projet et envisager des ajustements pour l'an prochain.

Par ailleurs, une **démarche sera entreprise pour obtenir une subvention** visant à réduire les **coûts de transport** des enfants ayant bénéficié de ce service.

Une résolution de remerciement sera adoptée à la séance ordinaire de septembre 2025 afin de remercier la Municipalité de Saint-André pour sa collaboration exceptionnelle dans ce dossier.

5.4 Demande de soumission – Comptable et vérificateur pour les années 2026 à 2028

Dossier à suivre

5.5 Adhésion à l'ADMQ et Munys

Dossier en cours de réalisation

5.6 Surveillance accrue des fraudes bancaires – Comptes municipaux

Dossier à suivre

5.7 Gestion et suivi des comptes bancaires

Dossier reporté à l'automne

5.8 Suivi et analyse de la taxe de secteur

Dossier à suivre

5.9 Résolution concernant la participation au Programme d'Entente en patrimoine - volet 4 pour la préservation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

Dossier à suivre en septembre avec la MRC. (10 septembre 2025)

5.10 Autorisation d'accès aux services de ClicSÉQUR de Revenu Québec en tant que mandataire pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour les inscriptions mensuelles au SOMAEU.

Madame la mairesse fera signer la résolution par les élus présents lors de la rencontre du 7 juillet dernier.

5.11 Point des comités

Charles Montamat – Gestion des matières résiduelles : absent

Manon Guérette – Bibliothèque : Fermeture de la bibliothèque durant les vacances de la construction.

5.12 Point du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté et assistera:

- L'exposition du Symposium Kamouraska
- Festival Héritage de Ste-Hélène
- 5 à 7 Moisson Kamouraska
- Rencontre du Comité de développement
- Rencontre annuelle de la MRC Kamouraska
- Réunion préparatoire pour la séance du Conseil avec Francine Anne Lincourt et René Dufour
- Support et participation à l'évènement Paysages sonores
- Diner rencontre, accompagnée de René Dufour, avec Mme Anita Castonguay, mairesse de St-Alexandre et M. Jean D'Amour, DG.

5.13 Points du D.G.

- ✓ TECQ 121K$
- ✓ Vérificateur

05-08-2025 **5.14 Résolution - Approbation de la programmation No 5 de travaux devant être réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON GUÉRETTE

ET APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Défibrillateur salle multifonctionnelle.

Voir avec Coopérative Des Paramédics Du Grand-Portage pour :

- Où se procurer une batterie.
- Offrir une session de formation aux citoyens intéressés

À suivre au cours du prochain mois

7.2 Installation d'une caméra dans l'entrée de la salle multifonctionnelle

Voir avec 6TEMTI –

Des caméras peuvent aussi être achetées à moindre prix et être installées par nous. Le suivi se fait par internet.

Dossier à suivre

Les caméras de surveillance seront installées uniquement à l'extérieur des bâtiments municipaux. L'installation de caméras à l'intérieur nécessiterait l'obtention d'un mandat judiciaire pour chaque visionnement des enregistrements.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Installations septiques non conformes

Pour donner suite à la lettre adressée à l'inspectrice en bâtiment, le dossier de toutes les fosses vidangées dans Saint-Joseph lui a été transmis, à sa demande.

Le fichier complet lui a été transmis.

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1 Offre de service Entreprises Camille Ouellet et fils inc. remplacement des flottes de stations

Dossier en attente de l'offre de service révisée

Cette dépense est admissible à la bonification accordée dans le cadre de la subvention du programme TECQ 2024-2028, tel que précisé dans la lettre datée du 18 juillet dernier.

9.2 Offre de service Entreprises Camille Ouellet et fils inc. Station de pompage

Dossier en attente de l'offre de service révisée

Cette dépense est admissible à la bonification accordée dans le cadre de la subvention du programme TECQ 2024-2028, tel que précisé dans la lettre datée du 18 juillet dernier.

9.3 GO Consigne – Suivi et implantation

Dossier complété – résolution signée

10. URBANISME

10.1 Règlements de zonage

La MRC doit faire parvenir les règlements corrigés avec résolution intégré d'ici la fin de l'été. Francine Anne fait le suivi auprès de la MRC.

Les règlements seront alors publiés sur le site Web de la municipalité.

10.2 Dossier matricule - 6974 48 5142.00 0000

L'arpenteur est allé sur les lieux. En attente d'un retour d'information.

Dossier à suivre

10.3 Nuisance – Propriété négligée

Pour donner suite à la plainte formulée concernant l'état des lieux d'une propriété portant le matricule 6975-40-0759-00-0000, une lettre a été transmise aux citoyens concernés le 24 juillet dernier.

Un suivi sera fait le 11 août prochain afin de déterminer l'état des lieux.

10.4 Dossier promoteurs

Une rencontre est prévue le 14 août prochain avec le promoteur.

06-08-2025 **10.5 Offre de service - Pavage Francoeur**

ATTENDU QUE certains tronçons de chemin sur le territoire de la municipalité présentent des bris de la chaussée nécessitant des interventions de réparation localisée ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer la sécurité des usagers et préserver l'état de ses infrastructures routières ;

ATTENDU QUE la compagnie Pavage Francoeur a rencontré sur place les représentants municipaux en juillet 2025 afin d'évaluer les travaux à réaliser, notamment face au moulin Deniso Lebel et à l'entrée sud-ouest du village ;

ATTENDU QUE Pavage Francoeur a transmis une offre de services pour des travaux manuels de pavage incluant les équipements et la main-d'œuvre, selon les conditions suivantes :

Équipe d'asphalte : 750,00 $/heure + taxes (minimum 5 heures)

Asphalte livré : 365,00 $/tonne métrique + taxes (minimum 10 t.m.)

Colle (au besoin) : 3,15 $/litre + taxes

Signalisation disponible sur demande

Prix valide pour travaux exécutés en 2025

ATTENDU QUE le temps estimé des travaux est de 8 à 12 heures, pour environ 10 tonnes métriques d'asphalte et un baril de colle, pour un coût total approximatif variant entre 8 000 $ et 12 000 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'offre de Pavage Francoeur pour la réalisation des travaux de pavage tels que décrits ci-dessus ;

QUE les travaux comprennent le nettoyage de la surface, le retrait des sections endommagées, l'application de colle, le pavage et le compactage ;

QUE la municipalité pourra demander un suivi journalier des travaux réalisés afin de prioriser les interventions et éviter tout dépassement de coûts

Note au P.V. : Un problème de déviation des eaux pluviales a été observé devant la propriété portant le matricule **6974-57-3503-0-000-0000**. Étant donné que la demande d'intervention avait été formulée antérieurement, les correctifs nécessaires ont été effectués par l'entreprise **Pavage Francoeur**.
Une problématique similaire a été signalée récemment devant la propriété portant le matricule **6974-66-2400-0-000-0000**. Les correctifs requis seront planifiés et réalisés au cours de l'année prochaine.

10.6 Rencontre Team MTQ & Donald Lebel (Travaux pont 6e rang de Bungay/rivière du Loup)

Une rencontre par visioconférence (TEAMS) a eu lieu avec des représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ), M. Donald Lebel du Groupe Lebel ainsi que M. René Dufour, directeur général, concernant les travaux prévus en 2028 sur le pont Bungay, situé sur la route à Picard. À la suite de ces échanges, il est mentionné que le MTQ procédera aux travaux de réfection du pont et au pavage de la route jusqu'au début du rang 6.

11. VOIRIE

11.1 Quai route de l'Église

La demande a été soumise le 3 juillet 2025. En attente des résultats de la rencontre du comité des commandites de la Caisse en août.

11.2 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (MTQ) Dépôt d'une demande

Résumé :

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable annonce le programme Véloce III, qui soutient financièrement les municipalités pour l'aménagement ou l'amélioration d'infrastructures de transport actif sécuritaires (p. ex. : trottoirs, pistes cyclables, liens piétons, voies partagées, etc.).

- Date limite pour déposer une demande : 4 octobre 2025 à 23 h 59
- Taux d'aide financière : jusqu'à 50 % des dépenses admissibles
  - Maximum : 2 000 000 $ par projet
- Types de projets admissibles : aménagements cyclables/piétonniers, sécurisation des traverses, améliorations pour la mobilité durable
- Une résolution du conseil est obligatoire pour appuyer la demande
- La municipalité doit démontrer que le projet répond à un besoin réel et s'inscrit dans une vision à long terme du transport actif

07-08-2025

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de juillet 2025)

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ PAR MICHEL BÉLANGER

Les comptes à payer s'élèvent à **: 24 686.42 $**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **972.32 $**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0 $**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT /NIL

14. DIVERS

14.1 Plan de développement local

Rencontre prévue avec le comité le 28 août 2025.

14.2 Bilan et post mortem – Concert Paysages sonores

Voir le bilan sur le nuage.

L'activité a enregistré un achalandage très faible, ce qui a entraîné une perte comptable de 230,65 $. Les produits invendus, incluant les liqueurs, le lait et les jus, ont été retournés au Café de l'Église. Le revenu lié au cachet de l'activité a été rendu possible grâce à une subvention obtenue par le Comité de développement auprès de la MRC, à la suite d'une demande déposée à cet effet.

14.3 Projection du film

La date prévue de la prochaine projection sera en septembre. Une rencontre aura lieu avec la personne responsable Loïc en août avec l'équipe municipal.

14.4 Entente avec le Cercle des Fermières - Location.

L'entente a été signée par les parties le 31 juillet. Cette entente est déposée sur le nuage.

14.5 Révision du contrat de location

Le contrat de location de base sera révisé en septembre.

14.6 Climat futur pour les municipalités

Résumé :

MRC de Kamouraska – Présentation du Plan climat

La présentation brosse un portrait des principaux aléas climatiques qui toucheront les municipalités : précipitations extrêmes, inondations, sécheresses, glissements de terrain, feux de forêt et vagues de chaleur.

Ces changements auront des impacts directs sur les infrastructures municipales, la sécurité civile, la santé publique et la gestion de l'eau.

La MRC recommande aux municipalités de cartographier les risques, adapter les projets d'infrastructure, renforcer la sensibilisation citoyenne, identifier les populations vulnérables et prévoir des mesures concrètes de sécurité civile.

14.7 Service Internet à la caserne

Dossier confié à Tommy

14.8 Élections municipales

Rencontre de formation prévue à Rimouski le 21 août 2025 pour René Dufour et Francine Anne Lincourt.

08-08-2025

14.9 Résolution – □ PAVL – Volets Redressements-Exercices financiers 2024-2026

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
- □ L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- □ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- □ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Robin Lapointe représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de monsieur Renaud Ouellet appuyée par monsieur Michel Bélanger,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur René Dufour, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

09-08-2025 **16. Clôture de la séance**

Heure : 21 h 25

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre Mairesse	René Dufour Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier